



Atelier sur la question des migrations au Maroc

Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et partenaires sociaux
(Rabat, 24 – 26 mars 2010)

Eléments d'une politique globale, coordonnée et concertée des migrations de main-d'œuvre

Carlos CASTRO-ALMEIDA
Consultant BIT

1. CONSTATS

- **1.1 Le Maroc au cœur de la complexité migratoire**
 - **Les migrations au Maroc, une constante géopolitique nationale (raisons historiques, géographiques, démographiques...);**
 - **La mondialisation (avec l'internationalisation du marché de l'emploi qui en découle) a entraîné des mutations profondes : le Maroc doit assurer à présent, en parallèle, de multiples fonctions migratoires (coexistence de différentes phases des cycles migratoires).**
 - **Configuration complexe qui crée de nouveaux défis en termes d'une gestion stratégique des migrations (minimiser les risques et les effets négatifs ; potentialiser les bénéfiques).**

1.2 Emigration marocaine : bref rappel

- L'ancienne et la nouvelle émigration marocaine : persistance et mutations.
- La CMRE : un important réseau de diaspora, entretenant des relations denses avec le pays d'origine (transferts de fonds ; transferts de savoir faire et de technologie ; retour virtuel).
- Emigration circulaire et saisonnière (émigration négociée entre pays d'origine et pays de séjour).
- Le Maroc, pays aussi de transit et d'installation : les flux migratoires transsahariens, face à la fermeture des frontières de l'Union européenne, posent de nouveaux défis d'équilibre dans la gestion de la complexité, entre les aspects humanitaires, économiques et de contrôle frontalier.

2. La réponse des pouvoirs publics : une stratégie migratoire nationale rénovée

■ Quatre objectifs principaux :

- Affiner la gestion de l'émigration comme instrument de régulation du marché du travail ;**
- Consolider les liens humains, culturels et socioéconomiques de la CMRE avec le pays et la société d'origine ;**
- Promouvoir les transferts financiers et de compétences des immigrés ;**
- Renforcer la lutte contre la migration irrégulière et contre le trafic des êtres humains.**

Au plan institutionnel, des décisions stratégiques ont été prises au cours de la dernière décennie:

- **Création dès 1990 d'un Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger – MCCMRE ;**
- **Simultanément, mise en place de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger ;**
- **Création en 2007, au plus haut niveau politique/institutionnel, d'un organe consultatif et prospectif, le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger – CCME.**

Au plan juridique

- Adoption le 11 novembre 2003 de la «Loi N° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière».

Au plan de la régulation du marché du travail:

- Mise en valeur d'une approche d'organisation concertée des flux migratoires réguliers entre le Maroc et des pays européens du bassin méditerranéen: émigration circulaire/saisonnaire gérée par le MEFP à travers l'Agence Nationale pour la promotion de l'Emploi et des Compétences – ANAPEC;




Au niveau bilatéral

- **Conventions avec les principaux pays de destination (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie);**
- **Conventions de sécurité sociale.**

Au plan de la lutte contre les migrations irrégulières et le trafic des êtres humains:

- **Loi 02-03;**
- **Ratification par le Maroc en 1993 de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille;**
- **Ratification en 2002 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée;**
- **Dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE, des mesures appropriées pour lutter contre les migrations clandestines sont prises par le Maroc.**



Une vision stratégique, des approches sectorielles

3. Gérer la complexité

- **Élargir la matrice de gestion de façon à interconnecter l'ensemble des volets qui caractérisent les migrations;**
- **Infléchir l'approche sectorielle en développant les convergences et les complémentarités dans une approche globale et intégrée;**
- **Renforcer la cohérence de la politique migratoire en jouant sur les croisements et synergies entre les migrations et autres politiques nationales pertinentes (politiques de l'emploi ; politiques de développement ; politiques de protection des droits de l'homme, etc).**

Pour mieux gérer la complexité:

- **décloisonnement
(convergences/complémentarités)**
- **synergies entre politique migratoire et
autres politiques nationales pertinentes**

Maîtres mots (« trois C »):

- **Coordination**
- **Concertation**
- **Cohérence**

4. Outils pratiques

■ 4.1 Coordination

Définition:

Processus d'information, interaction et coopération entre des visions/points de vue multiples débouchant, de façon dynamique et évolutive, sur des convergences, voire des visions partagées.

Éléments d'opérationnalisation:

- **Commissions interministérielles**
(années 90, regroupant 15 ministères,
et disposant d'un Comité technique) :
 - outils lourds (difficiles à faire fonctionner)
 - continuité/pérennisation/capitalisation
(difficiles à assurer dans la pratique)

Alternative:

Mécanismes «à géométrie variable»

- des « points focaux » migration dans les ministères concernés formant un réseau;
- réseau mobilisable selon les besoins/thèmes à aborder (*partie variable*);
- « noyau dur » (*partie permanente*) pouvant assurer le fonctionnement en continu du dispositif (structure très légère);
- lorsqu'il s'agit de valider des décisions stratégiques, une approche interministérielle plus formelle pourrait être utile/nécessaire.

4.2 Concertation

Définition:

Partenariat actif entre des acteurs institutionnels et/ou individuels qui dialoguent et interagissent de façon positive pour atteindre des objectifs partagés, voire communs.

Postulat de base: Chacun est amené à dépasser son point de vue propre ou sectoriel pour intégrer la perception ou le savoir de l'autre → vision plus ample, efficace et pertinente.

Éléments d'opérationnalisation

- **Concertation interinstitutionnelle (*interne*):**
 - **Information partagée;**
 - **Un savoir combiner/savoir coopérer en fonction des résultats concrets à atteindre.**

- **Concertation *externe* (partenaires sociaux, société civile):**
 - **Inclure les migrations dans le dialogue social;**
 - **Associer les organisations représentatives des migrants.**

4.3 Cohérence

Migrations sont conditionnées par l'interaction de multiples décisions stratégiques.

Cohérence → nécessaire pour maximiser la pertinence et l'efficacité des politiques.

Définition:

Cohérence → articulation/combinaison des politiques migratoires avec d'autres politiques nationales pertinentes, pour mieux agir. La transversalité est une plus value.



Veille stratégique sur la migration et l'emploi

Renforcement des capacités institutionnelles

- Développement de la capacité de récolter et utiliser des informations, pour:
 - maîtriser la connaissance des migrations;
 - anticiper les évolutions;
 - préparer la définition de politiques cohérentes et pertinentes.



Définition:

Veille stratégique → Dispositif d'observation, sélection, analyse/synthèse, anticipation et diffusion d'informations pertinentes, pouvant aider à la prise de décisions. Outil proactif d'aide à la décision.

Maîtres mots:

- Anticipation (le radar des navires...);
- Transversalité;
- Aide à la prise de décisions fondées (« *competitive intelligence* ») dans un domaine complexe et à évolution rapide voire incertaine.